



PROCHAINE SESSION : 20 Octobre 2025 à octobre 26
Par l'apprentissage

6 à 12
mois*

PROCHAINE SESSION : 20 Octobre 2025 à octobre 2026
Stagiaire de la formation professionnelle continue

3 à 12
Mois*

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Diplôme d'Etat AES

délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé

« Accompagnant Educatif et Social »

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Accompagnement de la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dépendante, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

>>> DÉBOUCHÉS

TRAVAILLEUR SOCIAL EN :
STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
DOMICILE SECTEUR PRIVE/PUBLIC/ASSOCIATIF

>>> POURSUITE D'ÉTUDES

AIDE-SOIGNANT
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
MONITEUR ÉDUCATEUR
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Réussite Totale



Réussite Partielle



Insertion Professionnelle
80%
(23-24)



Poursuite d'étude
20%
(23-24)

A 6 mois

>>> EVALUATION/VALIDATION

Validation certificative DE AES (diplôme de niveau 3) placée sous la responsabilité de Vivarais Formation : 5 blocs de compétences sont validés, les évaluations certificatives (écrites orales pratiques ou combinées) se déroulent tout au long de la formation. Chaque bloc acquis l'est à vie.

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | **TOURNON-SUR-RHÔNE (07)**

www.vivarais-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente pédagogique :

Fabienne PENEL >>> fabienne.penel@cneap.fr

Référente administrative :

Gislaine ENTRESSANGLE >>> gislaine.entressangle@cneap.fr



vivarais@cneap.fr



PORTES OUVERTES : 10 septembre

Accompagnant éducatif et social

Parcours complet

CONTENU DE LA FORMATION

12 Mois
567 h

Dates

BLOC 1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 h	Juin à Octobre 26
	AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence)	21 h	Mars 26
BLOC 2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	Octobre 25 à Janvier 26
BLOC 3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	Avril à Juillet 26
BLOC 4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h	Janvier à Mars 26
BLOC 5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	Octobre 25 à Janvier 26

>>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- **Pour les apprentis :** Remplir les conditions pour être éligible au contrat d'apprentissage.
- **Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :** structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, établissements et services médico-sociaux... et/ou un stage en entreprise (statut de stagiaire de la FPC)

>>> CONDITIONS D'ADMISSION ET DELAI D'ACCES

- **Âge :** à partir de 17 ans
 - **Participation à la réunion d'information** et à l'entretien de vérification des prérequis :
 - Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français
 - Connaissance minimale du milieu professionnel
 - **Accès à la formation :**
 - Etude du dossier d'inscription dans les 15 jours après réception du dossier complet
 - **Parcours Passerelle :** la durée peut être réduite en fonction des acquis déjà validés par le candidat (VAA : Valeur des acquis académiques) Décret N°2021-1133 du 30 août 2021
 - ⇒ Entretien de positionnement (dans les 15 jours après traitement du dossier)
 - **Parcours complet :**
 - ⇒ Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance (dans les 15 jours après traitement du dossier)
- Règlement préalable de 70€**

>>> MODALITÉS DE FORMATION (Cf. CGV)

Formation Professionnelle continue, Apprentissage, Formation Initiale (voie directe), VAE

Rentrées >>> 20 octobre 2025, apprentissage de 6 à 12 mois * ou parcours de 3 à 6 mois*

>>> Mars 2026

* Voir le point « conditions et délai d'accès »

- **Durée :** pour 12 mois, 567 h en centre et 840 h en stage (périodes de formation en milieu professionnel) ou alternance (situation d'emploi)
- **Alternance :** 1 semaine en centre/3 semaines en entreprise
- **Effectif minimum :** 20 apprenants
- **Moyens d'encadrement :** formation placée sous la responsabilité d'un formateur titulaire d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 7. Vivarais Formation satisfait aux obligations légales et réglementaires de déclaration préalable
- **Accompagnement dans la recherche d'entreprises**
- **Pédagogie interactive dispensée par des formateurs issus de différentes disciplines professionnelles du secteur médico-social**

>>> MODALITES FINANCIERES (Cf. CGV)

- **Aucun frais de formation** à la charge de l'apprenti et la rémunération versée par l'employeur
- **Pour les stagiaires de la FPC et formation initiale en voie directe (Région AURA)**
 - ⇒ Le prix horaire de la formation en centre est de 12,60 €
 - ⇒ Financement possible : Région, France Travail, Compte personnel de formation (CPF), OPCO (Projet de transition professionnelle)
- **Participation aux charges périphériques (suivant statut) :** 95 € parcours complet ou 40€ par bloc

TOUTES NOS FORMATIONS SUR WWW.VIVARAIS-FORMATION.COM



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PROCHAINE SESSION : 23 mars 26 au 12 mars 27
Par l'apprentissage

6 à 12
mois*

PROCHAINE SESSION : 23 mars 26 au 12 mars 27
Stagiaire de la formation professionnelle continue

3 à 12
Mois*

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Diplôme d'Etat AES

délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé

« Accompagnant Educatif et Social »

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Accompagnement de la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dépendante, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

>>> DÉBOUCHÉS

TRAVAILLEUR SOCIAL EN :
STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
DOMICILE SECTEUR PRIVE/PUBLIC/ASSOCIATIF

>>> POURSUITE D'ÉTUDES

AIDE-SOIGNANT
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
MONITEUR ÉDUCATEUR
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION
SOCIALE ET FAMILIALE

Réussite
Totale



Insertion
Professionnelle
80%
(24/29)



A 6 mois

>>> EVALUATION/VALIDATION

Validation certificative DE AES (diplôme de niveau 3) placée sous la responsabilité de Vivarais Formation : 5 blocs de compétences sont validés, les évaluations certificatives (écrites orales pratiques ou combinées) se déroulent tout au long de la formation. Chaque bloc acquis l'est à vie.

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivaraiss-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 3888118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente pédagogique :

Fabienne PENEL >>> fabienne.penel@cneap.fr

Référente administrative :

Gislaine ENTRESSANGLE >>> gislaine.entressangle@cneap.fr



vivaraiss@cneap.fr



PORTES OUVERTES : 6 DECEMBRE - 31 JANVIER - 14 MARS / REUNIONS EN VISIO : 18 FEVRIER - 15 AVRIL

Accompagnant éducatif et social

Parcours complet

CONTENU DE LA FORMATION

12 Mois
567 h

Dates

BLOC 1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence)	112 h 21 h	Juin à juillet 26 Mars 26
BLOC 2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	Octobre à novembre 26
BLOC 3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	Avril à Juillet 26
BLOC 4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h	Janvier à mars 27
BLOC 5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	Octobre 26 à Janvier 27

>>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- **Pour les apprentis :** Remplir les conditions pour être éligible au contrat d'apprentissage.
- **Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :** structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, établissements et services médico-sociaux... et/ou un stage en entreprise (statut de stagiaire de la FPC)
- * Voir le point accès à la formation ci-dessus

>>> CONDITIONS D'ADMISSION ET DELAI D'ACCES

- **Âge :** à partir de 17 ans
 - **Participation à la réunion d'information** et à l'entretien de vérification des prérequis :
 - Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français
 - Connaissance minimale du milieu professionnel
 - **Accès à la formation :**
 - Etude du dossier d'inscription dans les 15 jours après réception du dossier complet
 - **Parcours Passerelle :** la durée peut être réduite en fonction des acquis déjà validés par le candidat (VAA : Valeur des acquis académiques) Décret N°2021-1133 du 30 août 2021
 - ⇒ Entretien de positionnement (dans les 15 jours après traitement du dossier)
 - **Parcours complet :**
 - ⇒ Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance (dans les 15 jours après traitement du dossier)
- Règlement préalable de 70€**

>>> MODALITÉS DE FORMATION (Cf. CGV)

Formation Professionnelle continue (FPC), Apprentissage, Formation Initiale (voie directe), VAE

- **Rentrées >>> 23 mars 2026, apprentissage de 6 à 12 mois * ou parcours de 3 à 6 mois***

>>> **Octobre 2027**

* Voir le point « conditions et délais d'accès »

- **Durée :** pour 12 mois, 567 h en centre et 840 h en stage (périodes de formation en milieu professionnel) ou alternance (situation d'emploi)
- **Alternance :** 1 semaine en centre/3 semaines en entreprise
- **Effectif minimum :** 20 apprenants
- **Moyens d'encadrement :** formation placée sous la responsabilité d'un formateur titulaire d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 7. Vivarais Formation satisfait aux obligations légales et réglementaires de déclaration préalable
- **Accompagnement dans la recherche d'entreprises**
- **Pédagogie interactive dispensée par des formateurs issus de différentes disciplines professionnelles du secteur médico-social**
- Diplôme pouvant être validé par la VAE (validation d'acquis de l'expérience) nous contacter.

>>> MODALITÉS FINANCIÈRES (Cf. CGV)

- **Aucun frais de formation** à la charge de l'apprenti et la rémunération est versée par l'employeur
- Pour les stagiaires de la FPC et formation initiale en voie directe (Région AURA)
- ⇒ **Le prix horaire de la formation en centre est de 12,60 €**
- ⇒ **Financement possible :** Région, France Travail, Compte personnel de formation (CPF), OPCO (Projet de transition professionnelle)
- Participation aux charges périphériques (suivant statut) :
95 € parcours complet ou 40€ parcours partiel.

TOUTES NOS FORMATIONS SUR WWW.VIVARAIS-FORMATION.COM



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes